



QUE FAIRE AVEC LES SURPLUS DE POMMES DE TERRE DE LA RÉCOLTE 2025 ?

Thomas Dumont de Chassart, Pierre Lebrun, Daniel Ryckmans (Fiwap) - Mathilde Glorieux (FWA)



En ce printemps 2026, la situation avec des milliers de tonnes de pommes de terre invendues en Belgique, préoccupe fortement le secteur, en tout premier lieu les producteurs.

Les pommes de terre cultivées avec soin, récoltées avec précautions, et conservées dans de bonnes conditions mériteraient une utilisation et une transformation en bonne et due forme.

Pour la majeure partie des pommes de terre libres, il n'en sera probablement pas ainsi. Idéalement, il faudrait que la majorité des volumes puissent être utilisés **d'abord en alimentation humaine et ensuite dans l'alimentation animale ou dans la filière énergie & biométhanisation**. Malheureusement, ces 3 filières sont encombrées depuis des mois, et très peu de volumes complémentaires pourront y être valorisés.

Il reste 3 solutions, dans l'ordre : **le compostage en bonne et due forme, le stockage temporaire en bord de champ et l'épandage sur les champs**. **Cette dernière « solution » doit dans toute la mesure du possible être évitée** au vu, d'une part des risques phytosanitaires qui y sont liés (en premier lieu le mildiou), d'autre part au regard de diverses législations, en premier lieu le PGDA (programme de gestion de l'azote).

Le secteur (Fiwap, Fwa...) tente de faire prendre conscience aux autorités que la situation est exceptionnelle et que les diverses solutions devront être accompagnées par des décisions politiques !

La valorisation humaine, y compris les dons aux associations, reste idéale, bien que les volumes qui pourront y être orientés sont très limités. La Socopro (Collège des producteurs) et l'Apag-w ont entrepris des démarches en ce sens. Plus d'infos dès qu'elles seront disponibles.

Quelques rappels pour les 2 premières solutions autres que l'alimentation humaine : alimentation animale et biométhanisation

1. Alimentation animale



Photo 1 : une toute petite installation de broyage pour bétail... (Crédit photo : DR / Fiwap)

Du fait que la majorité du bétail va bientôt repartir en prairie, l'alimentation « à l'auge »

va de facto être fortement réduite dans les semaines à venir...

Il reste donc des possibilités de mélanger des pommes de terre avec les coupes d'herbe qui vont commencer dans les jours / semaines qui viennent. Malheureusement, les volumes valorisables de cette manière sont limités : certaines sources disent qu'on peut mélanger 2 camions de patates avec 40 ha de coupe... ce qui limite fortement les tonnes de pommes de terre qu'on peut « valoriser » avec les silos d'herbe.

La FWA et la Fiwap vous proposent les fiches techniques ci-dessous qui vous aideront à informer les éleveurs de votre région sur l'intérêt de nourrir leur bétail avec des pommes de terre ([fiche ration](#)) ou de les ensiler ([fiche ensilage](#)).

2. Valorisation énergétique par biométhanisation

Il y a 17 installations de biométhanisation en Région wallonne, et la plupart d'entre elles, n'utilisent pas de pommes de terre (par choix ou par contrainte de ration non adaptée ou non adaptable). Celles qui en utilisent sont déjà quasi saturées...

Il faut aussi savoir que les biodigesteurs sont obligés d'avoir une traçabilité en bonne et due forme, ce qui ne facilite pas la démarche d'utilisation des excès de pommes de terre.

Photo 2. Contrairement à l'Allemagne, il y a malheureusement peu de biométhaniseurs en Belgique (crédit photo : DR/Fiwap)



La pomme de terre a un pouvoir méthano-gène moyen avec un taux d'amidon supérieur à 60 % de la matière sèche (MS), donc

un très haut niveau de matière organique digestible.

Les tubercules doivent être bien déterrés et épierrés. Dans certains cas les responsables des digesteurs demandent une pomme de terre lavée, ce qui augmente les coûts pour les patatiers et rendent cette solution de *facto* beaucoup moins intéressante.

Le broyage des tubercules avant incorporation dans le digesteur permet d'accélérer le processus de digestion, mais ils peuvent également être introduits en l'état dans le digesteur. Une fois broyés, l'expression du potentiel méthano-gène se fait en moins de 15 jours. Il est possible de les stocker en mélange dans un silo d'ensilage.

Dans l'idéal, il ne faut pas livrer de pommes de terre pourries car elles n'apportent rien en pouvoir méthano-gène (juste du jus pour baisser la MS de la ration).

En règle générale, la méthanisation paraît être une des solutions les plus prometteuses pour valoriser les excédents et éviter la gêne que représente les tas de stockage temporaire sur le maintien des bioagresseurs (mildiou, viroses, doryphores...).

Plus d'infos et cartes des installations de biométhanisation en suivant le lien suivant : <https://www.febe-w.be/carte-des-adherents/>

3. Compostage avec fumiers & Co ou traitement à la chaux

Mélange avec de la chaux : le traitement des volumes de pommes de terre avec de la chaux (il faut compter environ 10 tonnes de chaux pour 90 tonnes de pommes de terre) est idéal au niveau effet asséchant et phytosanitaire et intéressant dans la mesure où on produit un amendement calcique enrichi en potasse et en phosphore. Mais il est relativement coûteux : dépendant des vendeurs il faut compter au strict minimum 250 €/tonne de chaux vive – la chaux éteinte est encore plus chère) pour une firme française, rendue Charleroi et entre 350 et 400 €/t rendue ferme pour un gros fabricant de chaux de la place. Il existe aussi de la chaux « type co-produits (en partie éteinte donc avec un moindre pouvoir hygiénisant ») qui est beaucoup moins chère : entre 100 et 120 €/t. Ren-

seignements auprès de la Fiwap. Il faut travailler (mélange, retournements, épandage,) avec précautions (éviter d'inhaler les poussières, attention aux brûlures (personnes, caoutchouc du matériel...) particulièrement si on travaille avec de la chaux vive. Le port d'EPI (équipements de protection individuel) est recommandé !

Compostage : les pommes de terre peuvent être compostées avec divers substrats. Des essais menés par la Fiwap en 2000 ont montré que la matière la plus efficace est le fumier, mais à défaut de fumier on peut travailler avec des fientes, du broyat, du compost, ou encore de la paille. En cas de compostage de patates entières (= non broyées), l'utilisation de lisier ou de la fraction liquide de digestat (de biométhaniseur) peut aider

à la décomposition / processus de compostage. Les patates broyées libèrent assez de jus pour pouvoir « mouiller » suffisamment la paille sèche...

Il faut compter une benne de fumier (ou broyat, ...) pour 1 à 2 bennes de pommes de terre. L'avantage du fumier sur les autres matières c'est qu'il comporte une vie microbienne (champignons, bactéries...) qui va aider au processus de dégradation et de compostage des pommes de terre. Nos essais ont également montré que des retournements successifs (1 ou 2 au strict minimum, idéalement plus), à quelques semaines d'intervalle permettent un meilleur échauffement (jusqu'à 60 à 70 °C) et une meilleure dégradation des pommes de terre.

Le compostage se fera d'autant plus rapidement que les températures ambiantes sont élevées (cela ira plus vite s'il fait 15 ou 20°C que s'il gèle !) et que les retournements successifs sont importants. Un compost fait au printemps / été et retourné plusieurs fois sera prêt en 3 – 4 mois ! S'il n'est retourné qu'une seule fois, il faudra attendre un an.

Un retourneur d'andain coûte environ de 110 à 270 €/heure de travail selon l'opérateur (+ frais de déplacement) avec un débit de 200 à 300 mètres linéaires par heure, soit +/- 500 tonnes par heure.

Le compostage en bord de champ (par l'agriculteur ou une association de producteurs) devra respecter les règles habituelles

du PGDA en matière de compostage des fumiers (distances minimums à respecter par rapport aux eaux de surfaces, à un égout, gestion des éventuels jus d'écoulement).

Plus d'infos dans les 2 fiches compostages : [fiche compostage 1](#) et [fiche compostage 2](#).

Des volumes de fumier, broyat, composts divers et paille malgré tout limités :

Bien qu'idéal au niveau sanitaire et phyto-technique, il n'y a aura pas assez de fumiers, de broyats, de composts divers ou de paille disponibles pour « traiter » les dizaines de milliers de tonnes de pommes de terre excédentaires...

Compostage sur plateformes des intercommunales ?

Il serait peut-être possible de mener ses patates (mais combien de tonnes/ volumes et à quel rythme ?) sur l'une ou l'autre plateforme de compostage des intercommunales... La Fiwap a pris contact avec elles, mais les volumes qu'elles sont prêtes à prendre sont là aussi limités et les conditions d'acceptation / réception souvent beaucoup trop compliquées (traçabilité, analyses...). Mais rien de ne vous interdit de faire des démarches individuelles malgré tout !

4. Le stockage temporaire en bord de champ avec maîtrise des écoulements !

Le stockage temporaire en bord de champ sera, probablement et malheureusement, la solution *in fine* qui sera la plus utilisée... **Pour stocker vos pommes de terre au champ avant l'épandage, il est nécessaire de faire une déclaration de classe 3 auprès de votre commune.**

La Fiwap a entrepris une large concertation avec la FWA, le SPW, les cabinets des Ministres Dalcq et Coppieters, ainsi que les autorités fédérales afin d'éclaircir les normes et législations concernant le compostage et le stockage temporaire. Nous compléterons les présentes infos dès que cela sera possible !

Outre la déclaration de classe 3, il est indispensable d'appliquer les bonnes pratiques suivantes au dépôt, pour ne pas incommoder le voisinage (et risquer une plainte pour mauvaises odeurs) :

- **Le stockage se fera hors zone d'habitat, et à plus de 50 mètres de maisons (sauf si elles sont en zone agricole) ;**
- **Le stockage se fera à plus de 20 m d'un égout ou d'une eau de surface, d'un piézomètre ou d'un ouvrage de prise d'eau ;**
- **Le stockage se fera pour une durée maximale de 3 mois mais il est recommandé**

de les enfouir le plus rapidement possible afin d'éviter les nuisances ;

- **Notifier la date du dépôt dans votre carnet de champ.**

Le dépôt se fera sur une couche de paille (coûteux) ou de compost (meilleur marché), à un endroit plat entouré de buttes de terre (ou d'un petit fossé) pour confiner les écoulements de jus. La lutte contre les repousses doit rester une priorité : on recouvrira entièrement le tas d'une bâche plastique noire solidement attachée et sans trous.

L'épandage aura lieu après pourrissement quasi complet des tubercules. Pour accélérer le pourrissement et réduire les repousses et les jus, un traitement à la chaux vive (10 parts de chaux pour 90 parts de pommes de terre) peut être utile !

La photo suivante illustre un tas mal bâché et non aménagé pour les écoulements de jus.

De plus, il y a des « trous » par lesquels des repousses vont sortir et répandre du mildiou ! Enfin, les bords ne sont pas arrimés au sol et il n'y a pas de petite tranchée pour recueillir les jus d'écoulements !



Photo 3. Bâcher un tas convenablement et l'élaborer pour empêcher des écoulements de jus nécessite un travail soigné ! (Crédit photo : DR/Fiwap)

5. L'épandage au champ : limites et risques :

L'épandage aux champs **doit être évité et ne doit être envisagé qu'en dernier recours**, car :

- Il ne permet que des épandages de quantités limitées (car il faut respecter les normes du PGDA !), soit au maximum 35 t/ha (1 tonne de pommes de terre contient entre 3,0 et 3,5 kg d'azote ; la limite de 115 unités / ha est atteinte dès 32,8 tonnes/ha) ;
- Il implique de multiples risques phytosanitaires (repousses qui vont favoriser le développement du mildiou, mais aussi risques liés aux nématodes, sans parler de toutes les maladies liées au sol (gale commune, rhizoctone...) ou aux doryphores et pucerons qui « profiteront » des repousses...) ;
- Compte tenu du risque évident de repousses en (grand) nombre la culture de pommes de terre est agronomiquement exclue pour plusieurs années sur les parcelles concernées. La lutte contre les re-



pousses sera renforcée et de son efficacité dépendra le retour de la pomme de terre sur ces parcelles ;

Photo 4. Les pommes de terre épandues ici début mars et « travaillées » avec un outil à disque ont été coupées et blessées, certaines ont aussi été (semi)enfouies. (Crédit photo : DR/Fiwap)

- Le plus souvent un maïs sera installé sur les terres où des patates ont été épandues. On veillera à travailler avec des herbicides ayant le plus d'effet possible contre les repousses, en intégrant notamment de la mésotrione (Callysto) à entre 1 et 1,2 l/ha et du fluroxypyr (Starane) à 0,5 l/ha. La

première m.a. a l'avantage d'avoir un effet résiduel (pour peu qu'il pleuve !) plusieurs jours/semaines après le traitement, la seconde doit être appliquée au plus tard au stade 5 – 6 feuilles du maïs ! Des corrections à un stade plus tardif seront peut-être nécessaires...

- En cas d'épandage, s'il est possible d'utiliser un épandeur qui déchiquette en partie les pommes de terre, c'est mieux que d'épandre des tubercules entiers !
- Epandage autorisé jusqu'au 30 septembre, uniquement si une culture intermédiaire piège à nitrate (CIPAN) est implantée avant le 30 septembre et maintenue jusqu'au 15 novembre ;
- Epandage autorisé jusqu'au 15 octobre uniquement après l'arrachage de pommes de terre et à condition d'implanter une culture d'hiver.

En termes de « valeur financière engrais » liée à la composition des pommes de terre, une

tonne de pomme de terre à une valeur comprise entre 11,4 et 14 €/t. Les minéraux pris en compte sont N, P, K, Mg, S, éléments mineurs, et amidon comme nutriment pour les bactéries et champignons du sol (voir tableau 1).

En tenant uniquement compte des N, P, K, Mg, S, la valeur est comprise entre 7,3 et 10 €/t. Valeur ne tenant pas compte de la récente flambée du prix des engrais azotés (et autres !) liée aux événements / guerres au Moyen Orient.

Tableau 1 : Valeur fertilisante d'une tonne de pomme de terre. Source : "Kartoffelbau", Albrecht Nitsch

	% dans la matière fraîche	kg de minéraux dans 1 tonne de pdt fraîche
azote	0,35%	3,5
phosphore	0,06%	0,6
potassium	0,50%	5,0
magnesium	0,02%	0,2
soufre	0,03%	0,3